

Portes ouvertes

7 septembre de 14h à 17h

Initiation pour TOUS



JUDO CLUB DE
BRESLES

Allée des Muîtres
60 510 BRESLES

Saison 2024-2025

HORAIRES DES COURS :

Pour les judokas inscrits la saison précédente, la reprise des cours s'effectuera aux mêmes jours et horaires les deux premiers cours de la saison.

(Les inscriptions se feront le jour des portes ouvertes)

MARDI 10 SEPTEMBRE	18H00-19H00	Judo Enfants (6-7 ans)
MARDI 10 SEPTEMBRE	19h00-20h00	Judo Enfants (8-9 ans)
MERCREDI 11 SEPTEMBRE	16h45-17h30	Eveil Judo (1 ^{er} année 4 ans)
MERCREDI 11 SEPTEMBRE	17h30-18h15	Eveil Judo (2 ^{ème} année 5 ans)
MERCREDI 11 SEPTEMBRE	18h30-19h30	Judo Enfants (10-14 ans)
MERCREDI 21 AOÛT	20h-21h30	Judo Adultes (Loisirs et Compétition)
JEUDI 12 SEPTEMBRE	17h30-18h15	Eveil Judo (4-5 ans)
JEUDI 12 SEPTEMBRE	18h30-19h30	Judo Enfants (6-9 ans)
VENDREDI 13 SEPTEMBRE	18h-18h30	Motricité Jeunes Enfants (dès 18 mois) (15 places)
VENDREDI 13 SEPTEMBRE	18h30-19h	Motricité Jeunes Enfants (dès 18 mois) (15 places)
VENDREDI 13 SEPTEMBRE	19h-20h30	Judo pour tous
VENDREDI 13 SEPTEMBRE	20h-21h30	Randoris /Préparation compétition (minimes et +)



COTISATIONS :

(paiement annuel à l'inscription en 3 chèques déposés en octobre, janvier puis avril)

Judo Enfant (-18 ans)	105€ l'année soit 35€ par trimestre + Licence 41€ pour la saison 2024-2025.
Judo Adulte	120€ l'année soit 40€ par trimestre + Licence 41€ pour la saison 2024-2025.
Motricité Jeunes Enfants	72€ l'année soit 24€ par trimestre + Licence 41€ pour la saison 2024-2025.

(Remise à partir de la 3^e cotisation de la même famille)

Pour les mineurs, remplir le questionnaire de santé (téléchargeable sur le site du club). Si une réponse positive, fournir un certificat médical.

Pour les majeurs, fournir un certificat médical ou remplir le questionnaire QS Sport (téléchargeable sur le site du club) si le certificat médical a moins de 3 ans.

Se munir de la fiche d'inscription (téléchargeable sur le site du club) et du coupon Pass'Sports du Conseil Départemental pour l'inscription (téléchargeable sur le site du Conseil Départemental)

RAPPEL : Pour le bon déroulement des cours, les parents ne sont pas autorisés à rester pendant les séances dans le dojo. Ni montre, ni bijou, ni téléphone, etc.

La présence des parents est uniquement autorisée le jour des compétitions.



Pour un souci de sécurité il est demandé aux parents de reprendre les enfants dans le dojo. AUCUN enfant ne sera autorisé à sortir du dojo sans la présence d'un adulte.



Renseignements :	Président/Professeur	M. Hayer Guillaume	06.71.98.74.90
Et contacts :	Professeur	M. Lesueur Jean Jacques	06.16.09.13.82
	Professeur	M. Coulon Sylvain	06.09.35.55.96
	Professeur	M. Fontaine Benoît	06.71.96.44.20
	Dojo	aux heures de cours	03.44.07.82.56

Blog : <http://judoclubbresles.blog4ever.com>

Siège social : Mairie de Bresles (60 510) 03.44.07.90.24